



Afrobarometer Briefing Paper No. 95

October 2010

La gouvernance locale au Sénégal : Effet de la proximité de l' élu au Citoyen

Résumé

La Décentralisation a été un des modes opératoires de mise en œuvre de la Gouvernance locale, en particulier de la « bonne gouvernance locale » tant prônée par les Institutions internationales. Cette décentralisation a consisté à donner le pouvoir à des élus locaux, c'est-à-dire des représentants de la population locale. Cependant sont-ils meilleurs ou mieux placés que les autres élus (députés, sénateurs, etc.) pour conduire cette gouvernance locale ? Poser cette interrogation revient à se dire est-ce que la proximité de l' élu au citoyen est le meilleur garant d' une bonne gouvernance locale ? Telle est la préoccupation de ce papier de recherche qui est structuré en trois parties dont la première est la revue de littérature, la seconde est une analyse descriptive de l' effet de la proximité, la troisième étudie l' effet du milieu de résidence sur les résultats de l' analyse descriptive et enfin la dernière partie relate de l' effet du sexe sur les résultats de l' analyse descriptive.

Tout d'abord, contrairement à ce que j'entends encore, trop souvent, les élus locaux connaissent bien leur sujet...

Ils ont la connaissance du terrain - je dirais l' intelligence du terrain. Ils gèrent bien, en harmonie avec une population qu' ils connaissent bien, qu' ils représentent. Ils sont passionnés par ce qu' ils font et ce qu' ils réalisent. Ils sont créatifs. Ils sont compétents. Ils choisissent leur politique quand ils en ont encore la liberté. Ce choix est toujours public, c' est-à-dire démocratique...

In « L' ELU LOCAL AU COEUR DE LA DECENTRALISATION » - colloque à l' initiative de l' Observatoire de la décentralisation - Palais du Luxembourg - jeudi 3 novembre 2005

http://www.senat.fr/colloques/elu_local_decentralisation/elu_local_decentralisation1.html

Revue de Littérature

A partir des années 1980 les options économiques libérales finissent par imposer une vision non interventionniste et minimaliste de l'Etat. Cette conception strictement fonctionnaliste et instrumentaliste réduit cette vision à la question de la gestion technique des ressources publiques, laissant en marge la sphère du politique comme lieu de la détermination de société, au détriment d'une approche en termes de procédure, de règles et de création d'institutions de régulation de marchés. Ainsi, la Banque Mondiale et le FMI s'inscriront dans une vision de la gouvernance comme un système qui permette l'intégration des réformes économiques libérales, dérivées du consensus de Washington, dans les conditions de stabilité politique.

Le terme de gouvernance est ainsi employé par les institutions financières internationales pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des politiques d'ajustement structurel. Ceux-ci, pour être financés, devaient donc suivre le principe très global de la bonne gouvernance que l'on peut résumer par la trilogie décentralisation/ démocratie locale / partenariat entre acteurs publics et privés. Le terme de gouvernance aurait donc été importé du monde de l'entreprise pour désigner des modes de coordination et de partenariat différents du marché et mis en œuvre au niveau du pouvoir politique.

Cette notion a connu un succès très rapide dû en grande partie aux transformations des Etats européens et des modalités concrètes de l'action publique. Ces modifications portent, en premier lieu, sur une nette fragmentation de la puissance publique notamment du fait des reconfigurations de relations entre l'Etat et les populations locales. Ce processus s'est également accompagné d'un nouveau positionnement de la puissance publique dans les politiques locales, ce qui a été appelé au Sénégal par le slogan « Moins d'Etat et Mieux d'Etat ». En effet, après des décennies d'intervention directe dans les politiques publiques et la détention du monopole de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, de la commande et de la réalisation, les pouvoirs publics (locaux ou nationaux) tentent d'intégrer davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement, les revendications de la « société civile »¹.

En parallèle, aux réformes économiques, politiques, sociales et culturelles des années 80, les pays d'Afrique ont dû s'ouvrir à la mondialisation et en même temps engager la régionalisation et la décentralisation de l'Etat, pour mettre en place un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions pour arriver à des objectifs précis, définis par la communauté. Ce processus est aussi appelé «gouvernance locale».

Nous définirons le mot «Gouvernance» comme l'ensemble du dispositif institutionnel, des mécanismes et règles permettant l'exercice au niveau local, de l'autorité politique, économique et administrative. Ce mécanisme participe à une gestion saine des affaires publiques locales dans une perspective de développement humain durable. De même, la gouvernance locale au niveau urbain, se définit par la façon par laquelle l'espace urbain est organisé et régi dépendamment de la ville, de ses moyens financiers et du mode d'intervention en termes d'assistance des services pour et par les administrés.

La gouvernance en Afrique exige des transformations, des attitudes et des aptitudes des acteurs, pour que les processus de décision dans la gestion publique deviennent au fur et à mesure l'affaire de tous et non plus des seules autorités publiques. Dans ces conditions, on retrouve plusieurs formes d'action dont le renforcement du rôle de la société civile et des collectivités locales dans le développement, le renforcement durable des capacités (notamment le renforcement des capacités des femmes et des jeunes)

¹ Emile Le Bris « Culture de la gestion urbaine : de l'universalisme au métissage » in *Les métamorphoses de Sud au risque de la culture planétaire*, Paris , PUF, 1998, p 253

et le renforcement des mécanismes de prévention, gestion et résolution des conflits avec la consolidation de la paix.

Constatons aussi que si le principe de gouvernance est désormais accepté par tous, aucun consensus ne s'est encore dégagé sur le meilleur moyen de l'instituer dans toute l'Afrique. La plupart des Etats concernés se sont plus ou moins récemment engagés les uns après les autres, dans des processus de décentralisation politique, administrative et fiscale. Ce mouvement de décentralisation s'explique par un besoin de rapprochement entre l'État et le citoyen, pour mieux enraciner la démocratie locale et pouvoir lutter plus efficacement contre la pauvreté et la promotion du développement d'une économie locale.

Au Sénégal, la gouvernance a connu des évolutions notables. D'abord, une évolution politique et administrative, avec la décentralisation et le besoin de créer des collectivités locales dirigées par des élus locaux. Ainsi, pour les administrateurs du pays, la gouvernance locale est nécessaire au processus d'évolution national comme local, elle représente une politique qui doit aller de l'avant et se bonifier avec l'expérience et le temps. Cette politique ne peut être effective qu'avec une transparence des activités de l'Etat, la participation de tous les acteurs sociaux à la prise de décisions et un esprit de citoyenneté nationale. Ce processus a été développé à travers les réformes constitutionnelles et administratives de 2001.

Toutefois, la notion de gouvernance est à la fois complexe, polysémique, multidimensionnelle et pluridisciplinaire. Selon le commissaire européen Louis MICHEL², pour qualifier la gouvernance de manière simple on peut la contenir dans l'idée de «juste Etat», c'est-à-dire un Etat à la fois garant de la démocratie et des droits citoyens. Le développement, la réduction de la pauvreté, la sécurité pour tous et la stabilité, dépendent, en effet, dans une très large mesure, d'Etats capables de s'acquitter de leurs obligations publiques essentielles telles que, assurer l'accès à la santé, à l'éducation, à la justice et à l'administration, promouvoir et protéger les droits de la personne et des libertés fondamentales, ainsi que gérer les richesses de manière responsable et impartiale, afin d'assurer leur redistribution équitable.

La définition de la gouvernance locale part de la notion de proximité qui met en relation les gouvernants et les gouvernés mais surtout la capacité des derniers d'avoir un regard critique sur le mode de gestion des premiers. Cette approche a conduit à une étroite inclusion de la gouvernance locale dans les approches de développement durable.

Les concepts de "gouvernance" et de "bonne gouvernance" sont difficiles à cerner en raison du caractère fluctuant de leur contenu. La gouvernance locale apparaît comme étant un concept multidimensionnel qui intègre à la fois les préoccupations d'ordre politique, idéologique, économique, social, culturel et éthique. Sans qu'il soit besoin de s'appesantir sur sa définition terminologique, il faut savoir qu'elle s'apprécie à l'analyse d'un certain nombre d'éléments dont les principaux peuvent être regroupés en cinq (5) catégories, à savoir:

- la nature du régime politique et la manière dont l'autorité s'exerce dans la société;
- La capacité des gouvernements et des administrations publiques à exercer leurs fonctions de façon effective, efficace, efficiente si possible, ainsi que la qualité de leurs prestations. Cette qualité est généralement appréciée à travers la conception, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes ;
- Les voies, moyens, mécanismes et processus à travers lesquels l'autorité de l'Etat s'exerce dans tous

² Monsieur Louis MICHEL commissaire européen en charge des relations avec les pays Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et de l'aide au développement et l'aide humanitaire.

les domaines au niveau local, ainsi que le degré d'implication et de responsabilisation des citoyens;

- la qualité de la gestion des affaires publiques, directement ou indirectement, ainsi que celle des instruments de régulation et de leur mise en pratique;
- la place et le rôle du secteur privé, de la société civile et des citoyens des deux sexes.

C'est donc, un concept englobant, fluide, dynamique. Outre la manière d'organiser l'exercice de l'autorité comme signalé ci-dessus, ce sont les processus décisionnels, les interrelations entre les différents partenaires, les mécanismes de négociations et de défense des divers intérêts, les voies et moyens utilisés pour l'accomplissement du bien commun, ainsi que la place et le rôle de la personne humaine dans tout le processus qui fournissent les indications les plus significatives pour le qualifier.

Jacques Chevalier (2003) dans un article où il interroge le concept de gouvernance pense que si la gouvernance locale a pu s'imposer actuellement c'est parce qu'elle apparaît comme une méthode pour la transformation de l'architecture étatique. Ainsi, l'Etat pour mieux faire face à la diversité des problèmes est obligé de se fragmenter pour être en adéquation avec les besoins des acteurs sociaux de base, ce qui pose même le principe de proximité. C'est autour de cette proximité d'ailleurs que se penche Damien Talbot (2006) qui questionne la gouvernance locale en posant ses liens avec le développement durable. Se fondant sur le cas de la France, il montre comment ces deux notions ont été parfois assimilées voir confondues car renvoyant aux mêmes objectifs.

D'autres auteurs comme Olivier Paye (2005) montrent que la gouvernance dans ses différentes déclinaisons à longterm suscite une certaine méfiance de la part des chercheurs en sciences sociales dans les pays francophones. Cette méfiance résulte du fait de son caractère trop chargé découlant de son utilisation à outrance par les institutions de Bretton Wood. Ainsi, Jacques Theys (2003) montrera en partant de l'historique de la gouvernance, comment ce concept au départ très englobant et controversé est venu dans sa déclinaison locale à s'imposer non pas comme une mode mais pour les tenants de la finance internationale pour corriger les limites des politiques économiques qui ont longterm fait abstraction des interactions sociales locales qui déterminent la réussite de tout projet.

Ainsi, la gouvernance locale, comme combinaison de proximités, devient le vecteur d'une cohérence singulière levant provisoirement et partiellement l'incertitude inhérente à toute action collective par la réduction et non l'évacuation des conflits (Gilly *et al.* 2004). Structurées par et pour la création et la mise en œuvre d'un projet commun, ces interactions sont enchâssées dans des rapports de pouvoir puisque les ressources matérielles et cognitives sont inégalement distribuées entre des acteurs économiques, politiques et sociaux aux intérêts variés. L'enjeu est de mettre en place une coordination efficace dans un contexte de multiplicité des sources d'autorité et de pouvoir (Juillet, *et al.* 2001).

De leur côté, prenant la mesure d'un retour au niveau local faisant plus de place aux citoyens destinataires des initiatives publiques, de nombreux citoyens, le secteur privé ainsi que des pans entiers de la société civile, réclament à l'envie, l'instauration rapide de la bonne gouvernance, particulièrement locale. De l'avis de tous, celle-ci constitue un impératif catégorique. Non seulement pour améliorer la compétitivité, mais aussi pour que les Etats en développement, leurs peuples et leurs élus puissent gérer avec efficacité le processus de développement, instituer un environnement propice à la créativité individuelle et une responsabilisation toujours croissante des citoyens, consolider la démocratie, stabiliser leurs sociétés, prévenir ou gérer pacifiquement les conflits.

Même si elle comporte quelques nuances, et parfois des différences de degré en raison des centres d'intérêt privilégiés dans chaque cas, leur analyse permet d'en déduire un certain nombre d'éléments clés

pouvant permettre de caractériser la gouvernance quelle soit locale ou globale, de manière plus ou moins consensuelle.

Pour Catherine Baron (2003) parler de la gouvernance locale c'est certes poser la polysémie du concept de gouvernance, mais c'est aussi rendre compte des imbrications entre le local et le global avec l'émergence d'une nouvelle forme de société civile locale plus apte à demander des comptes à ses mandataires mais surtout très influente sur le marché local. Ainsi abondant dans le même sens, Claudette Lafaye (2000) en parlant de la gouvernance montrera comment sa déclinaison locale a pu modifier les relations de pouvoir et introduire la notion de démocratie participative.

Si l'on envisage le pouvoir comme une relation (Perroux, 1973), il apparaît alors comme un processus interactif se développant sur deux niveaux : au niveau institutionnel par les représentations du statut social de chaque agent, comprises comme des repères dans la coordination, et au niveau organisationnel par sa dimension stratégique (Bernard *et al.* 1997).

La compréhension de la première dimension du pouvoir, nécessite d'intégrer le fait que les acteurs n'émergent pas *ex nihilo* afin de se coordonner, mais qu'ils sont situés au sein d'espaces de coordination à l'instar de la gouvernance, qui sont autant d'espaces de pouvoir. Cette dimension institutionnelle du pouvoir s'inscrit dans une problématique de légitimité. En effet, même si un acteur a le sentiment de subir ce pouvoir, le pouvoir n'existe que par le consentement tacite ou explicite de celui-ci (Huisman et Ribes, 1994), consentement qui suppose que le pouvoir soit reconnu comme légitime.

En endogénéisant l'espace, la gouvernance locale autorise l'introduction de la proximité géographique comme contrainte dans l'analyse. C'est donc dire avec Claudette Lafaye (2000) que la gouvernance locale doit sa notoriété par sa capacité à appréhender les évolutions et les transformations non seulement de l'action mais aussi des organisations des administrations identifiées comme traversant une crise de légitimité. Partant, elle pense que si ce système de gestion du pouvoir a pu s'imposer en Afrique, c'est parce qu'elle a permis la prise en compte du fort désir de démocratie des populations mais surtout son caractère obligeant, fruit des conditionnalités des bailleurs internationaux.

C'est alors pourquoi Francis Moreault (2004) pense que dans un contexte de mondialisation, la gouvernance locale apparaît actuellement comme un moyen de contrôle et de participation politique. Les critères de caractérisation de la gouvernance peuvent être regroupés en quatre rubriques, suivant qu'ils participent à des sphères institutionnelle, politique, managériale ou éthique. Il résulte de ces critères que la gouvernance locale est un processus multidimensionnel, capable de promouvoir un environnement incitatif au bénéfice de l'ensemble des partenaires. Elle peut aussi constituer une force décisive dans la légitimation des projets de société, pour un réel succès des programmes de développement qui fondent leur mise sur pied dans les pays en voie de développement.

La gouvernance locale, est donc le lieu où s'articulent au mieux démocratie et développement. Les décentralisations menées jusqu'ici en Afrique n'ont pas toujours cette préoccupation et se sont souvent limitées à l'aspect administratif et politique. C'est d'ailleurs ce qui explique que de nombreux Etats se lancent dans la mise en place de plusieurs niveaux de décentralisation dont le fonctionnement sera difficile. L'engouement observé pour la décentralisation peut aussi refléter une défiance vis-à-vis de l'Etat central avec pour résultat de fragiliser et les collectivités locales et l'Etat central et ses représentations locales. Les crispations qui peuvent résulter de la confrontation au niveau local des pouvoirs traditionnels et de ceux de l'Etat moderne, d'une part, et des élus locaux avec les représentants de l'Etat de l'autre, mettent à l'ordre du jour la nécessité de conduire des médiations pour éviter les risques de conflits ouverts préjudiciables à la construction de l'Etat de droit. La mise en place de telles capacités de médiation doit être prise en compte dans les appuis aux processus de décentralisation.

Au Sénégal, la réforme administrative de 1996 est marquée par l'approfondissement de la démocratie locale avec l'émergence d'une bonne gouvernance locale, la libre administration des collectivités locales

et la promotion du développement local. Elle devait permettre au législateur de rassembler dans un code unique tous les textes relatifs à la décentralisation par le vote de la loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales qui sera complétée par des textes réglementaires d'application.

La loi n°96-07 du 22 mars 1996 a transféré neuf (9) importantes compétences aux trois ordres de collectivités locales. Par cette même réforme, les grandes communes de la région de Dakar sont divisées en commune d'arrondissement pour une meilleure administration des zones urbaines (voir article 77 du CCL, la Loi 96-09 et le décret n°96-745 du 30 avril 1996). C'est ainsi qu'il a été créé des organismes de suivi de la réforme pour appuyer l'action des collectivités locales. C'est sur cette base que la loi du 22 mars 1996 voulait promouvoir une véritable démocratie participative en donnant une place aux administrés dans la conduite des «affaires locales». Mieux informés, ils pouvaient ainsi être associés à leur gestion.

Ce processus a permis le début d'application du principe de subsidiarité pour aide à réduire la très forte marginalisation des populations en atténuant la centralisation des pouvoirs. En effet, la mise en place d'institutions locales a favorisé l'émergence de leaders légitimes pour impulser le processus de développement local avec l'aide d'une politique plus cohérente d'aménagement du territoire pour forger les esprits dans un idéal communautaire. De ce fait, chaque élu ou citoyen aura la possibilité de préciser ou de redéfinir le contenu, la portée, les limites du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

La loi permet aux citoyens et citoyennes de s'impliquer dans la gestion de leurs collectivités locales en leur offrant la possibilité de faire aux exécutifs locaux toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de leurs localités, de prendre connaissance des budgets locaux et d'assister aux réunions des assemblées locales qui ont un caractère public. Cet état des lieux recadre plus activement la citoyenneté ou simplement l'action civique. D'où la nécessité de voir comment concilier ce principe de libre administration qui est un principe de liberté et de responsabilité, avec les exigences d'efficacité, de compétitivité qui s'imposent à nos collectivités locales comme à tous les acteurs de la vie politique et sociale. En ce sens, le débat des enjeux politiques, sociologique, culturels et éducatifs de la proximité au Sénégal ne sera-t-il pas opportun ?

En effet, la proximité est devenue en quelques années une valeur politique de premier plan. Les dispositifs territorialisés qui se multiplient visent à introduire de la souplesse dans l'action, de la mobilité dans les moyens engagés, une meilleure accessibilité aux usagers. Ils privilégient la médiation sociale dont les vertus réparatrices sont exaltées. «La proximité fait partie au même titre que la négociation, le partenariat, la contractualisation, la gouvernance, la subsidiarité... de ces nouveaux mots-valises qui circulent dans l'univers des politiques publiques et traduisent un aggiornamento en cours de leur grammaire, de leurs normes et modes d'action».³ Le succès social de la proximité est à la mesure de ses ambiguïtés. La notion est donc éminemment relative. Analyser la proximité c'est en ce sens forcément s'attacher à la construction sociale de la distance.

Les élus jouent à l'évidence de cette polysémie et de cette plasticité. De plus, la proximité n'est, dans une certaine mesure, que le nouvel habillage d'anciennes pratiques. Cette symbolique est aussi ancienne que la démocratie représentative. Au niveau local, c'est un nouveau mot social pour désigner un phénomène ancien: le clientélisme, la relation d'échange et de services. Les élus la magnifient d'autant plus qu'elle ne se dérobe à eux. C'est lorsque la proximité perd son évidence sociale qu'elle est invoquée. La promotion du quartier par les élus participe de la volonté de revivifier une proximité qui tend à s'étioler. «Le retour» de la démocratie locale est très largement suscité par les élus qui cherchent à garder le contact avec les citoyens. Mais en milieu urbain, combien de citoyens ont des contacts répétés avec leur maire?

³ Rémi Le FEBVRE, politologue, le Monde, 3 janvier 2004.

Quelque chose de profond se joue pourtant sans doute autour de cette valorisation compulsive du proche. Un renversement des hiérarchies symboliques et des représentations de la légitimité semble bien à l'œuvre. La proximité est aussi une idéologie parce qu'elle est constitutive d'une certaine vision du vivre-ensemble, de plus en plus prégnante. Elle peut se résumer par la proposition suivante : « le lien social se construit principalement dans les relations de proximité ». On ne peut être que frappé par l'équivalence de plus en plus établie entre «proximité» et «lien social». En effet, le «lien social», si on accepte cette métaphore, ne saurait se limiter à des relations de proximité. Il engage des appartenances plus abstraites comme la citoyenneté. Le lien social ne saurait en tout cas être réductible aux loyautés et aux solidarités proches.

Dans ces conditions la stratégie de la proximité ne serait pas sans risque. Les professionnels de la politique cherchent à conjurer la distance sociale croissante avec leurs mandats, liée à l'uniformisation sociale du personnel politique, par une proximité physique plus grande. La proximité est conçue comme un antidote à ce que Bourdieu appelait «la clôture» du champ politique, cette fermeture de la politique sur ses jeux et enjeux propres. Elle est d'autant plus invoquée et mobilisée que la différenciation sociale et politique entre gouvernants et gouvernés apparaît tangible. Il s'agit moins d'être proche que de se rapprocher. Le problème avec la proximité, en effet, c'est que l'on n'est jamais proche. Parce qu'on ne peut pas toujours l'être et parce que la proximité est une fonction politique rendue nécessaire par le principe même de la délégation.

D'autre part, les élus n'ont plus les moyens de cette proximité. Les ressources clientélares au niveau local (logement, emploi...) tendent à se tarir même si les élus cherchent constamment à les renouveler (les emplois jeunes ont constitué une manne non négligeable). La proximité risque par là même de susciter, à moyen terme, plus de frustrations que de satisfactions. Enfin, elle tend, en désacralisant les titulaires de positions de pouvoir, à dévaluer l'instance politique dont la légitimité est pourtant de plus en plus fragile.

On comprend que la proximité entre décideurs et destinataires de la décision est une bonne chose en soi, mais de fait, le discours ne précise jamais quelle distance il s'agit d'abolir : distance géographique ? Bureaucratique ? Social ? Politique ? Le discours hésite entre décentralisation, démocratisation et débureaucratisation⁴

Ainsi plusieurs théories semblent expliquer le concept de bonne gouvernance, appliqué au cas local, est-ce qu'une proximité des élus au citoyen est un facteur de bonne gouvernance locale ? La littérature semble quasi-unanime à affirmer que ladite proximité est effectivement un élément de bonne gouvernance locale et que la Décentralisation en est un puissant vecteur comme l'atteste ce qui suit :

« Ainsi, la décentralisation a renforcé une situation préexistante : plus l'électeur se sent éloigné de l'élu, moins le lien entre le citoyen et l'élu sera fort, et plus la légitimité de l'élu dans sa fonction sera contestée. La personnification de l'élection et l'influence de la proximité restent au cœur de cette problématique. La décentralisation peut renforcer le lien entre les élus et les citoyens, à condition que les services administratifs des collectivités territoriales n'annulent pas les avantages de la proximité par un cloisonnement qui peut être aussi étanche que celui qui pouvait exister entre l'État et les citoyens ou leurs représentant ». http://www.senat.fr/colloques/elu_local_decentralisation/elu_local_decentralisation1.html

L'enquête de 2002 montrait qu'environ la moitié seulement des citoyens enquêtés étaient satisfaits de leurs élus. Et sur un autre registre, l'enquête de l'USAID, montrait que les citoyens sont avant tout, très attentifs à l'action de leurs élus locaux.

⁴ La proximité selon Jean Pierre RAFFARIN, Mots. Les langages du politique n°77, mars 2005.

Nous allons tester, à partir des données issues de l'enquête Afrobarometre réalisée en Juin 2008 au Sénégal, l'hypothèse selon laquelle plus l'électeur se sent éloigné de l'élus, moins le lien entre le citoyen et l'élus sera fort.

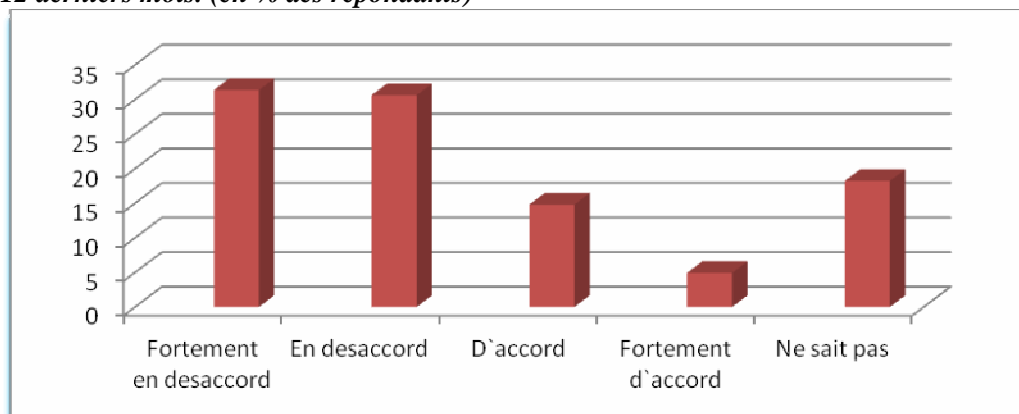
Ainsi l'influence de la variable proximité va être mesurée à travers deux catégories d'élus que sont le Député de l'Assemblée Nationale dont l'action est plus portée vers le niveau national et le Conseiller municipal/rural qui lui est un élu local, alors que la force du lien va être mesurée à travers les variables Appréciations du Citoyen sur les performances des élus à s'acquitter de leurs obligations au cours des douze derniers mois, la Confiance des citoyens par rapport aux institutions de représentation (Assemblée Nationale et Conseil municipal/rural), le Contact entre élus et citoyens, l'écoute des élus par rapport aux préoccupations des citoyens

Analyse Descriptive de L'effet de la Proximité Elu/Citoyen sur la Gouvernance Locale, Selon les Données de L'enquête Afrobarometre

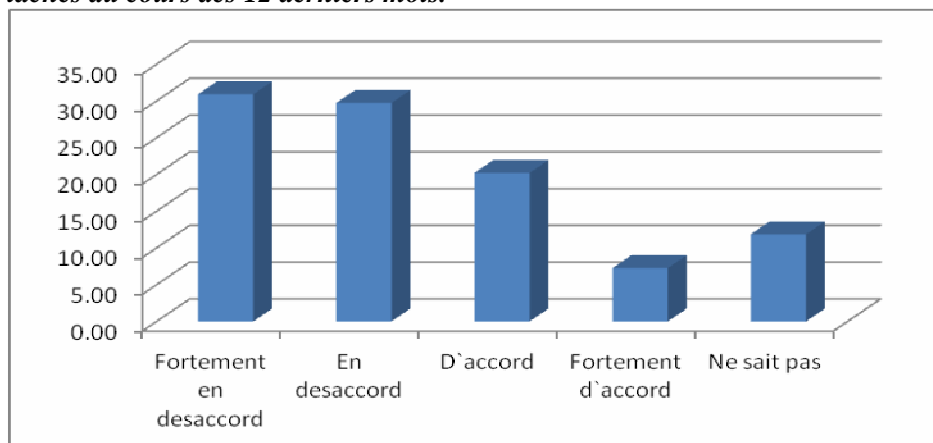
Appréciations du citoyen sur la performance des élus à s'acquitter de Leurs obligations au cours des douze derniers mois

Les graphes 1 et 2 nous montrent les résultats de l'enquête

Graphe1 : Appréciations du Citoyen sur la capacité du Député à s'acquitter de ses tâches au cours des 12 derniers mois. (en % des répondants)



Graphe2 : Appréciations du Citoyen sur la capacité du Conseiller municipal/rural à s'acquitter de ses tâches au cours des 12 derniers mois.

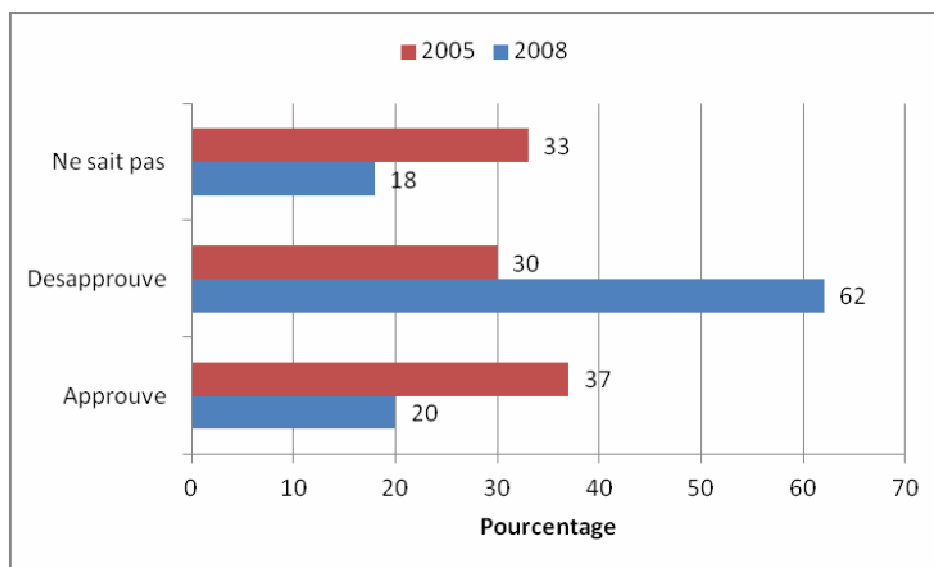


Les données indiquent que le Citoyen n'est en général pas satisfait du travail des élus au cours des 12 derniers mois. En effet, cette insatisfaction concerne tous les élus. Pour les Députés, la proportion des citoyens insatisfaits est de 62% tandis que pour les Conseillers municipaux et ruraux, elle est de 61%.

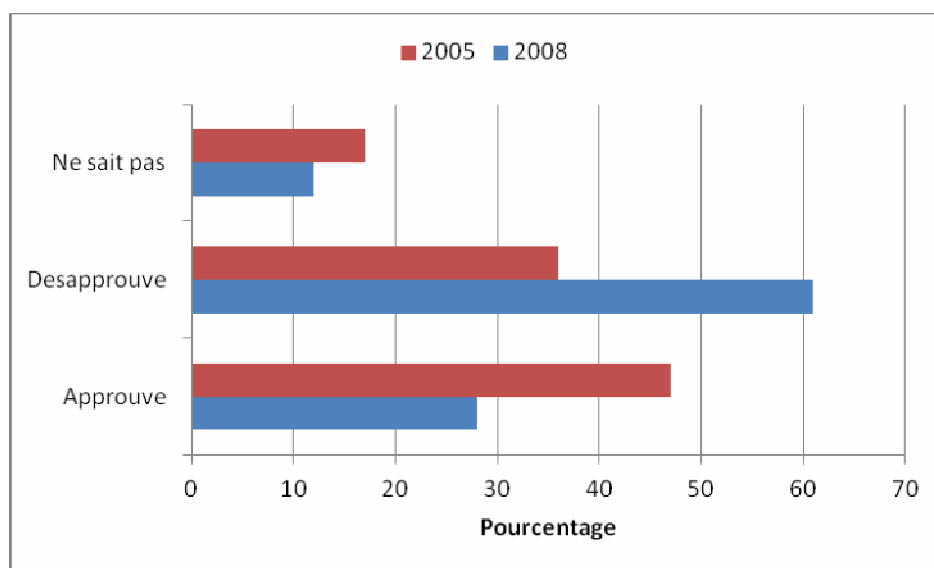
Toutefois, on peut noter que la proportion de citoyens satisfaits est plus importante chez les Conseillers municipaux et ruraux que chez les Députés (28% vs 20%). Cette différence pourrait sans doute s'expliquer par le phénomène de proximité mais aussi par la différence de moyens pour la satisfaction des besoins du Citoyen. Par ailleurs, les élus locaux doivent prendre en compte la dimension consumériste des choix effectués par les citoyens dans leurs relations avec eux.

Qu'en est-il de l'évolution de ces appréciations entre 2005 et 2008 ?

Graphe 3 *Appréciations du Citoyen sur les performances du député au cours des 12 derniers mois (% effectif)*



Grappe 4: Grappe 3 et 4 ; Appréciations du Citoyen sur les du Conseiller municipal/rural au cours des 12 derniers mois (% effectif)

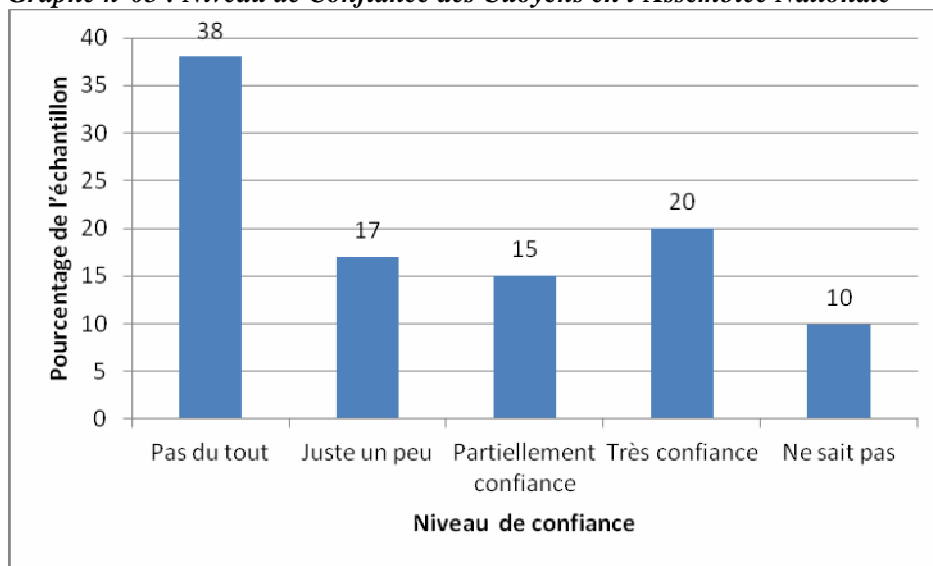


La lecture que l'on peut tirer de ces graphes 3 et 4 est que la proportion de citoyen désapprouvant les performances des élus a cru de moitié tandis que celle approuvant les performances des élus a baisse de moitié. Ce constat est valable pour les deux catégories d'élus considérées. Que s'est-il donc passé pour expliquer cette baisse ? On pourrait sans doute tenter de l'expliquer par la dégradation des conditions de vie (cherté des denrées, accentuation du chômage, coupures intempestives d'électricité, événements politiques etc.), toutes choses sur lesquelles, l'élus n'a pas beaucoup d'emprise.

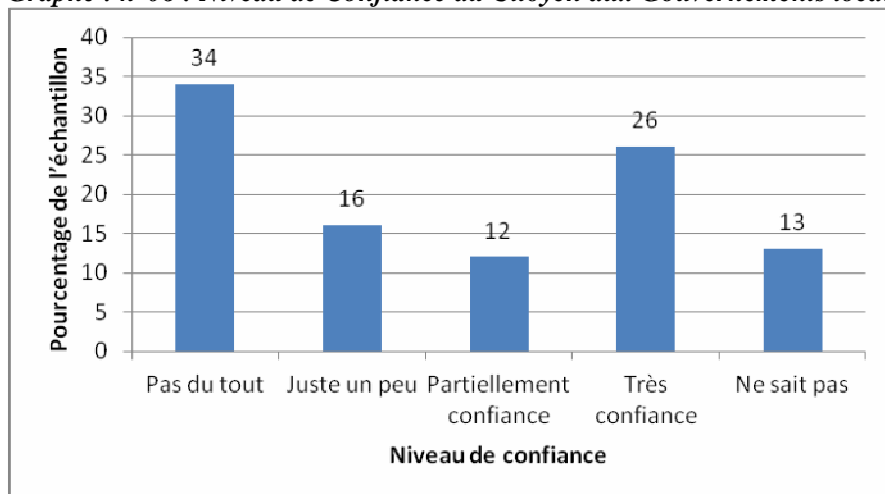
Confiance aux Institutions de Representation

Les graphes suivants montrent le niveau de confiance que le citoyen accorde aux élus

Graphe n°05 : Niveau de Confiance des Citoyens en l'Assemblée Nationale



Graphe : n°06 : Niveau de Confiance du Citoyen aux Gouvernements locaux

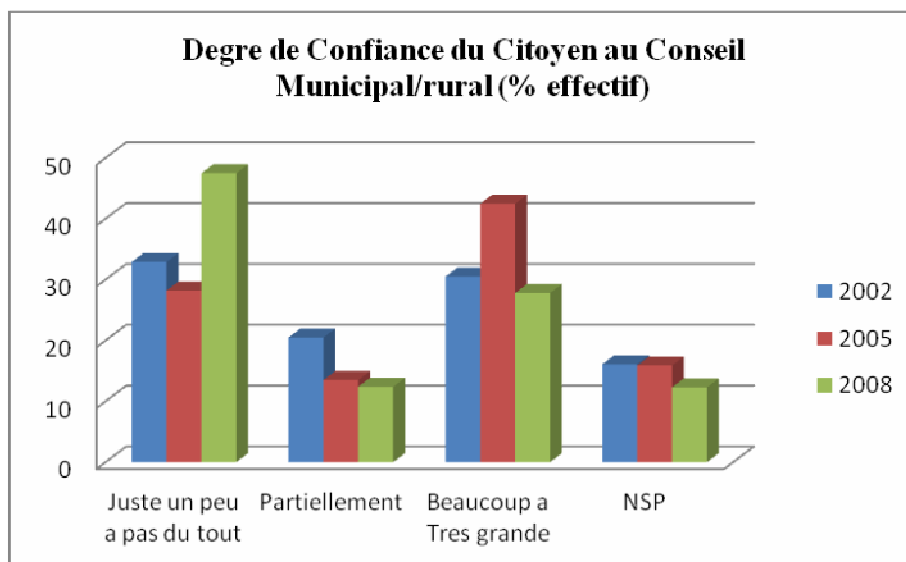
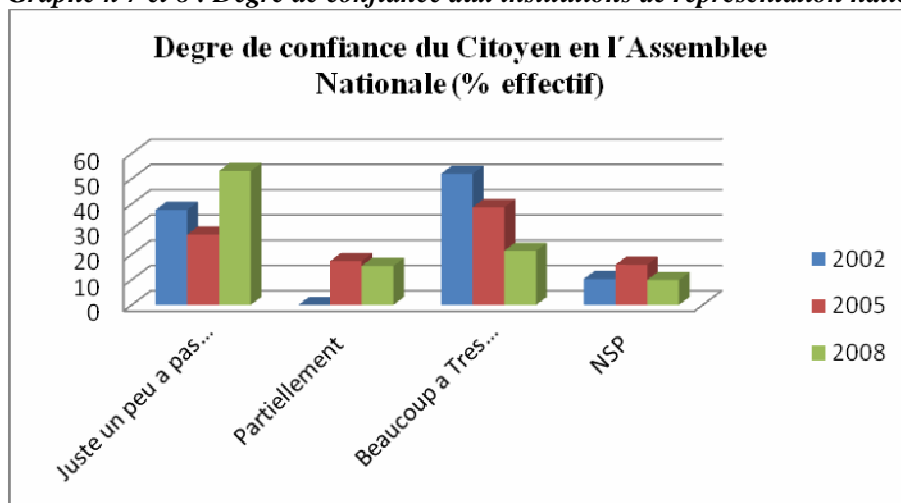


A l'instar de l'appréciation sur la performance globale des élus à s'acquitter de leurs obligations au cours des 12 derniers mois, les graphes 3 et 4 montrent que de façon générale, le citoyen a un niveau de confiance relativement mitigé par rapport aux organes de représentation du peuple (Ne fait pas du tout confiance à faible confiance : un peu plus de la moitié de l'échantillon pour l'Assemblée Nationale (52%), et pour les Conseils municipaux et ruraux (54%).

Cependant, nonobstant cette position mitigée du citoyen quant à sa confiance en ces deux institutions de représentation, le niveau de confiance est moindre pour l'Assemblée Nationale que pour les Conseils municipaux/ruraux. Les mêmes raisons avancées pour expliquer le niveau de satisfaction du citoyen quant à la capacité de l' élu local à s'acquitter de ses obligations Vs l' élu national, pourraient être avancées pour justifier l'écart de confiance du citoyen entre les deux types d'élus.

Y a-t-il eu variation du degré de confiance du citoyen par rapport aux institutions de représentation nationale et locale ? La lecture des deux graphiques

Graphe n 7 et 8 : Degré de confiance aux institutions de représentation nationale et locale



En général, la confiance du citoyen envers l'Assemblée Nationale est en chute entre 2002 et 2008. En effet si l'on considère la modalité « un peu a pas du tout confiance », la proportion de citoyens ne faisant pas confiance était de 38 % en 2002, puis de 30% en 2005 et 53% en 2008. Dans le même temps l'observation de la modalité « très grande confiance » évoluait comme suit : 52% en 2002, 39% en 2005 et 22% en 2008. L'année 2008 montre qu'il y a une nette perte de confiance du citoyen envers l'Assemblée Nationale

Concernant le Conseil municipal/rural, si l'on considère les mêmes modalités de réponse, pour la modalité « un peu a pas du tout confiance », la proportion de citoyen est la suivante : 33% en 2002, 28% en 2005 et 48% en 2008. Quant à la modalité « très grande confiance », les réponses ont évolué comme suit : 31% en 2002, 43% en 2005 et 28% en 2008

L'analyse montre qu'il y a une perte nette de confiance du citoyen envers les institutions de représentation nationale et locale, et que cette perte est plus accentuée pour l'Assemblée Nationale. Cette situation est normale dans la mesure où le niveau de confiance accordée aux élus se reflète au niveau de la confiance en leurs institutions d'appartenance. Les raisons avancées pour expliquer la perte de confiance envers les élus peuvent être appliquées aux institutions d'appartenance de ces derniers.

Contact Des Citoyens Avec Les Elus

Les tableaux suivants présentent le contact du citoyen avec l' élu.

Tableau 1 : Fréquence de Contact d'un député par le Citoyen

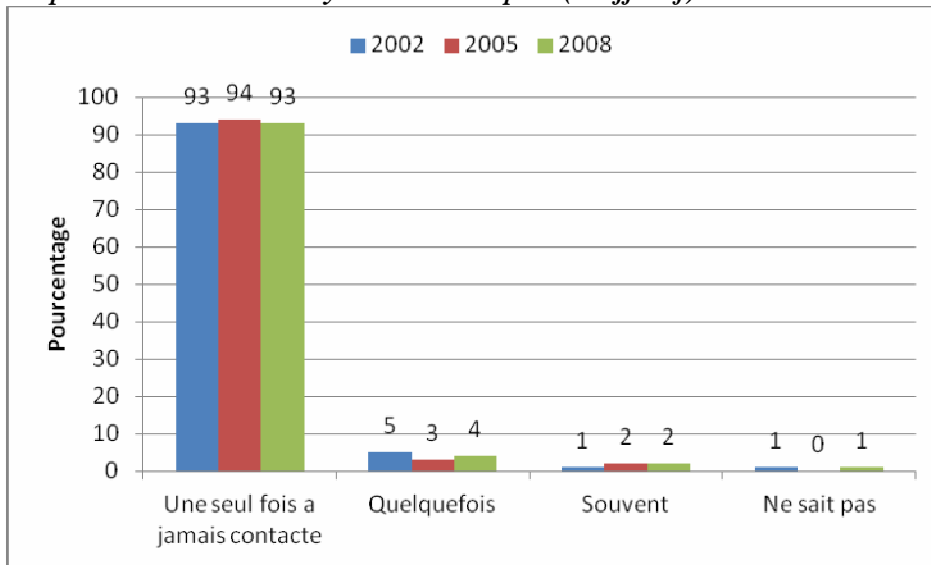
Modalités de réponse	Pourcentage
Jamais	91
Seulement une fois	1,7
Quelque fois	3,8
Souvent	2,3
NSP	1,2
Total	100

Tableau 2 : Fréquence de Contact d'un député par le Citoyen

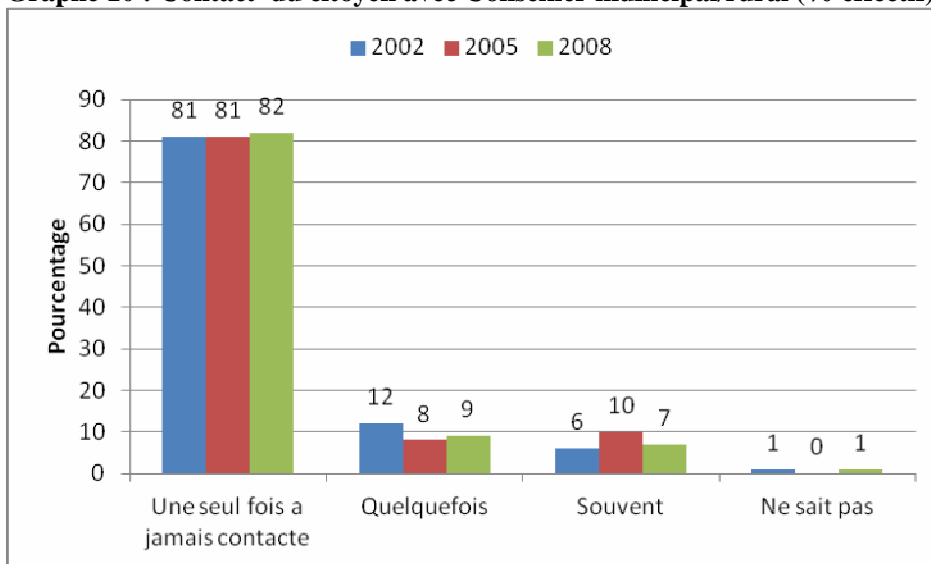
Modalités de réponse	Pourcentage
Jamais	78
Seulement une fois	4,2
Quelque fois	9
Souvent	7,8
NSP	1
Total	100

Ces tableaux 1 et 2 montrent que le citoyen contacte très peu l' élu (91% n'a jamais contacté le député tandis que 78% n'a jamais contacté le Conseiller municipal ou rural). Toutefois on constate que pour les citoyens qui ont contacté un élu au cours de l'année écoulée, la proportion est plus importante pour les conseillers municipaux/ruraux que pour les députés. La proximité du citoyen au conseiller municipal/rural pourrait expliquer cette situation.

Graphe 9 : Contact du Citoyen avec un Député (% effectif)



Graphe 10 : Contact du citoyen avec Conseiller municipal/rural (% effectif)

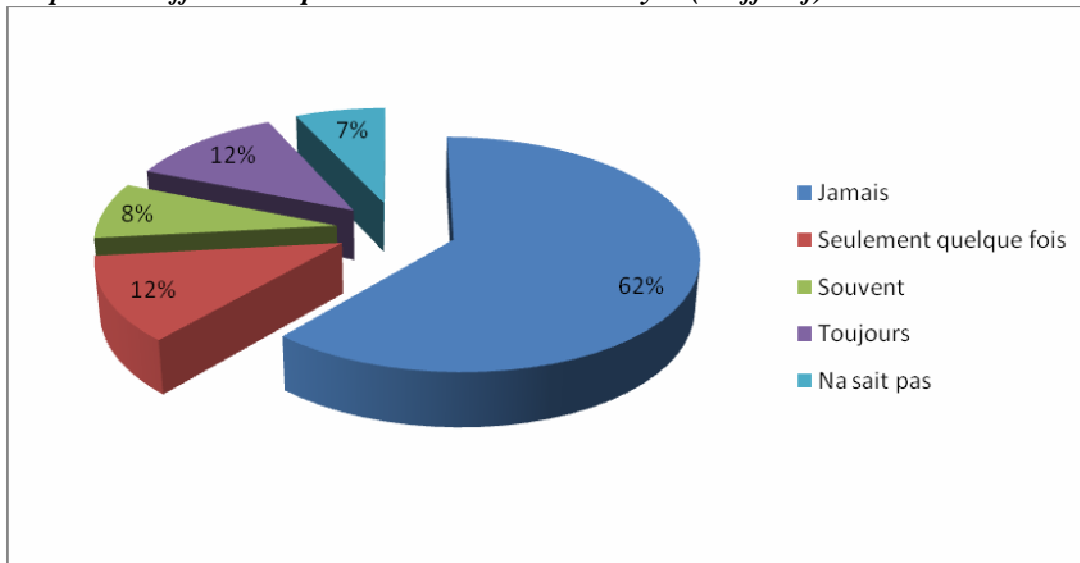


L'observation tendancielle montre qu'il n'y a pas de variations majeures sur les trois années d'enquête. Les données sont stables et confirment les analyses précédentes à savoir que la quasi-totalité des citoyens n'a pas de contact avec les élus. Le contact est plus faible chez le député que chez le conseiller municipal/rural.

Appreciations du Citoyen our les Efforts Fournis par les Elus a etre a Son Ecoute

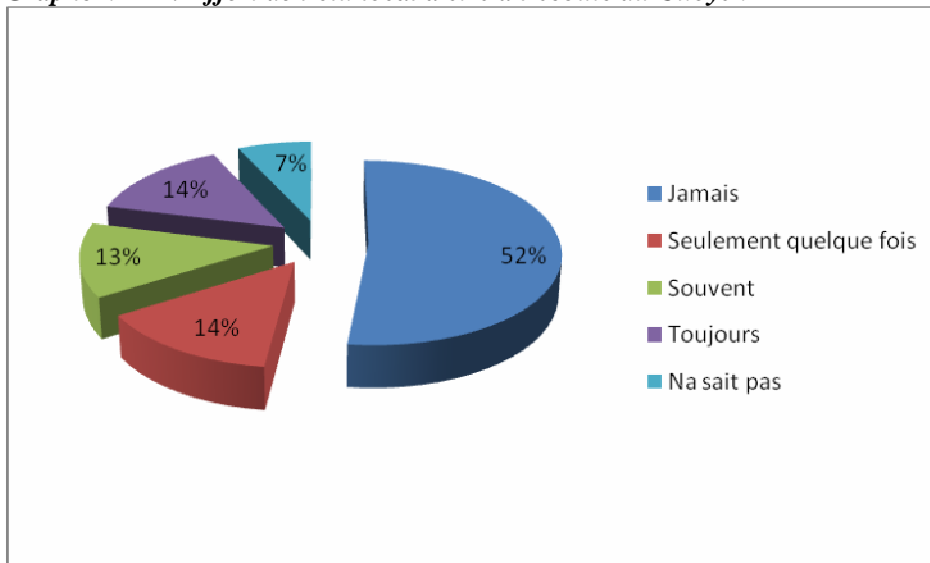
Dans quelle mesure les députés font de leur mieux pour écouter le citoyen?

Graphe 11 : Effort du Député à être à l'écoute du Citoyen (% effectif)



Dans quelle mesure les conseillers municipaux/ruraux font de leur mieux pour écouter le citoyen?

Graphe n° 12 : Effort de l' élu local à être à l'écoute du Citoyen



Les appréciations du Citoyen sur les efforts menés par les élus pour être à l'écoute du peuple montrent que de façon générale, plus de la moitié de l'effectif estime que les élus ne sont jamais à l'écoute du peuple (62% pour les députés et 52% pour les conseillers locaux).

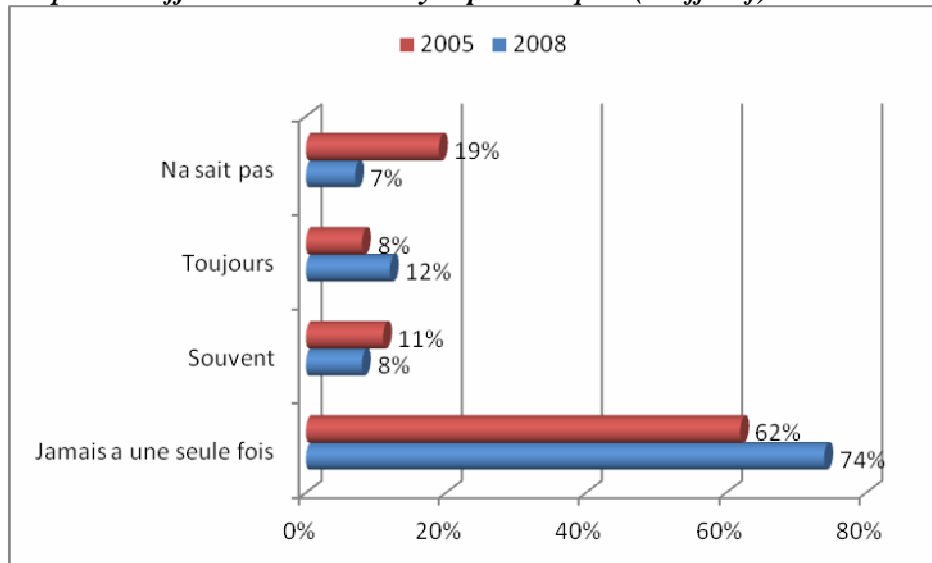
Cependant si l'on observe les appréciations positives, il apparaît que près de 30% de l'effectif (cumul de toujours à souvent) estime que les élus locaux sont à l'écoute du peuple contre seulement 19% (cumul de toujours à souvent) pour les Députés.

Cet écart de 10 points pourrait résulter effectivement du facteur de la proximité de l' élu local par rapport à l' élu national.

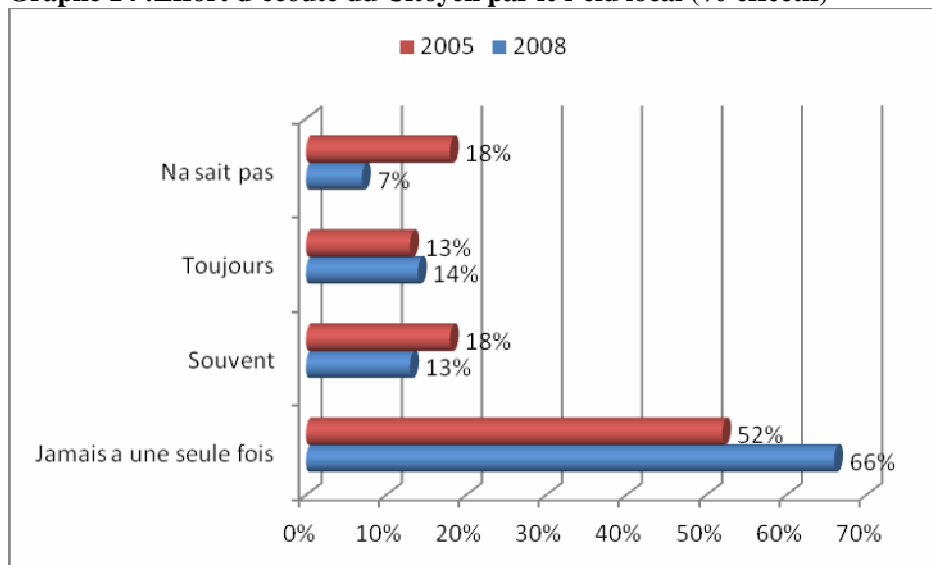
Ainsi, il ressort de l'analyse descriptive, que la proximité est effectivement un facteur explicatif de l'appréciation du citoyen sur l' élu. Plus l' élu est proche, plus forte est l'appréciation que porte sur lui le citoyen.

Est-ce-que les variations notées en ce qui concerne la perte de confiance envers les élus et leurs institutions sont en rapport avec l'effort que les élus consentent pour être à l'écoute des citoyens ? L'observation des graphes ci-dessous va nous apporter un éclairage sur la question.
Appréciations des Citoyens sur l'effort d'écoute des élus

Graphe 13 : Effort d'écoute du Citoyen par le Député (% effectif)



Graphe 14 : Effort d'écoute du Citoyen par le l' élu local (% effectif)



Les graphes montrent qu'en ce qui concerne la fréquence d'écoute des élus, que pour la modalité « Jamais a une seule fois », il y a une variation positive d'environ 10 points entre 2005 et 2008 ceci pour ce qui concerne les députés alors qu'elle est de 14 points pour les élus locaux. En termes de comparaison Député Vs Conseiller municipal/rural, les derniers sont plus à l'écoute des citoyens que les premiers.

De façon globale, les résultats montrent effectivement une faiblesse d'écoute du citoyen par les élus et donc marquer une distanciation entre l' élu et le citoyen. Cette faible écoute pourrait être un des éléments explicatifs de la faible confiance accordée aux élus par le citoyen et sans doute aussi la non fréquentation de l' élu par le citoyen.

Ces résultats sont-ils influencés par le milieu de résidence ou le sexe? Les analyses suivantes permettront de répondre à cette interrogation.

Etude de L'influence de la Variable Milieu de Residence sur les Resultats de L'analyse Descriptive

Pour ce qui concerne la performance de l' élu à s'acquitter de ses obligations au cours des 12 derniers mois, les résultats, selon le milieu de résidence, sont les suivants :

Tableau n° 3: Appréciations du Citoyen (% de réponses) sur les performances des Députés sur les douze derniers mois, selon le milieu de résidence

Performance des députés au cours des 12 derniers mois	Milieu Urbain	Milieu rural
Désapprouve	65	60
Approuve	19	20
Ne Sait Pas	16	20

Tableau n° 4: Appréciations du Citoyen (% de réponses) sur les performances des Elus locaux sur les douze derniers mois, selon le milieu de résidence

Performance des Conseillers locaux (municipaux/ruraux) au cours des 12 derniers mois	Milieu Urbain	Milieu rural
Désapprouve	64	58
Approuve	25	30
Ne Sait Pas	11	12

Le tableau 3 et 4 met en relief la désapprobation du citoyen sur la manière dont les élus se sont acquittés de leurs mandats au cours des 12 derniers mois, quel que soit le milieu de résidence. S'agissant du député, les appréciations sont influencées par le milieu de résidence (Khi-deux = 0,018 et V de Cramer = 0,100) mais cette influence est très faible.

Quant au Conseiller local (municipal/rural), le milieu de résidence n'influence pas les appréciations (Khi-deux = 0,061 et V de Cramer = 0,087).

Du point de vue de l'influence du milieu de résidence sur le niveau de confiance accordée par le citoyen aux élus, le tableau ci-dessous présente la situation

Tableau n° 5 : Niveau de Confiance du Citoyen en l'Assemblée Nationale selon le milieu de résidence (% de réponses)

Niveau de Confiance à l'Assemblée Nationale	Milieu Urbain	Milieu rural
Pas confiance du tout à peu de confiance	57	50
Très grande confiance	35	39
Ne sait pas	8	12

Tableau n° 6 : Niveau de Confiance du Citoyen en leur Conseils Municipaux/ruraux, selon le milieu de résidence (% de réponses)

Niveau de Confiance au Conseil municipal/rural	Milieu Urbain	Milieu rural
Pas confiance du tout à peu de confiance	52	44
Très grande confiance	36	44
Ne sait pas	12	13

Le tableau montre que de façon générale, plus de la moitié de l'effectif n'a pas confiance aux institutions de représentation (Assemblée Nationale, Conseils municipaux et ruraux), ceci quelque soit le milieu de résidence (Pour l'Assemblée Nationale, 57% des urbains et 50% des ruraux, tandis que pour les Conseils locaux, les proportions sont de 52% chez les urbains et 44% chez les ruraux). Si pour la modalité « très grande confiance » on remarque qu'il n'y a pas de différence significative entre milieu urbain et rural pour l'Assemblée Nationale. Par contre la différence est plus importante pour les Conseils locaux où la proportion de confiance est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (différence de 11 points).

Les statistiques montrent que les appréciations relatives aux Députés ne sont pas influencées par le milieu de résidence. (Député : Khi-deux= 0,82 et V de Cramer = 0,083). Par contre s'agissant des Elus élus locaux, les statistiques montrent que les appréciations sont influencées par le milieu de résidence mais que cette influence est quand même faible (Khi-deux = 0,000 et V de Cramer = 0,132).

S'agissant des efforts déployés par les élus pour être à l'écoute du citoyen, le tableau suivant montre les résultats suivants :

Tableau n° 7 : Effort d'écoute des Citoyens par les Députés (% de réponses), selon le milieu de résidence

Efforts d'écoute des citoyens par les députés	Milieu Urbain	Milieu rural
Jamais à rarement	76	72
Souvent à toujours	16	22
Ne sait pas	8	6

Tableau n° 8 : Effort d'écoute des Citoyens par les Conseillers locaux (% de réponses), selon le milieu de résidence

Efforts d'écoute des citoyens par les Conseillers municipaux et ruraux	Milieu Urbain	Milieu rural
Jamais à rarement	71	61
Souvent à toujours	20	33
Ne sait pas	9	5

Les données mettent en exergue le fait que de façon générale, l'élu n'est pas à l'écoute du citoyen. Elles montrent aussi que plus l'élu est éloigné du citoyen, moins il est à l'écoute de ce dernier.

Nonobstant l'existence d'une relation entre les deux variables, pour le député, la relation effort d'écoute et milieu de résidence est faible (Khi-deux= 0,001 et V de Cramer=0,128). Elle est sensiblement moins faible pour l'élu local (conseiller municipal/rural où les statistiques sont les suivantes : Khi-deux= 0,000 et V de Cramer = 0,167). On voit que malgré la faiblesse de la relation, cette dernière est plus forte chez les élus locaux que chez les députés.

Enfin par rapport au contact du citoyen à l'élu, la situation selon le milieu de résidence est la suivante :

Tableau n° 9: Fréquentation du Député par le Citoyen (% de réponses), selon le milieu de résidence

Fréquentation du Député par le citoyen	Milieu Urbain	Milieu rural
Une seule fois à Jamais contacté	95	91
Quelquefois	3	5
Souvent	2	3
Ne sait pas	1	2

Tableau n° 10: Fréquentation du Conseiller municipal/rural par le Citoyen (% de réponses), selon le milieu de résidence

Fréquentation du Conseiller municipal/rural par le Citoyen	Milieu Urbain	Milieu rural
Une seule fois à Jamais contacté	91	76
Quelquefois	4	13
Souvent	5	10
Ne sait pas	0	2

Les tableaux ci-dessus indiquent que globalement, le citoyen fréquente peu l' élu, qu'il soit local ou national. Cependant, il apparaît que le citoyen rural fréquente plus le conseil municipal/ rural que le citoyen urbain. Ici aussi les statistiques indiquent une faible relation entre le milieu de résidence et le contact du citoyen avec l' élu local (Khi-deux= 0,000 et V de Cramer = 0,202). Les ruraux sont plus enclin à fréquenter leurs élus que les urbains, mais cette relation est faible.

S'agissant du contact avec le député, les statistiques indiquent l'absence de relation entre le milieu de résidence et le contact avec le député (Khi-deux = 0,68 et V de Cramer = 0,085).

En conclusion, les données suggèrent que le citoyen est plus en contact avec l' élu local que l' élu national.

Etude de L'influence de la Variable Sexe sur les Resultats de L'analyse Descriptive

Tableau n° 11 : Appréciations du Citoyen (% réponses) sur les performances des Députés et des Conseillers locaux durant les douze derniers mois, selon le sexe.

Performance des députés au cours des 12 derniers mois	Masculin	Féminin
Désapprouve	61	63
Approuve	21	19
NSP	18	19
Performance des Conseillers locaux (municipaux/ruraux) au cours des 12 derniers mois	Masculin	Féminin
Désapprouve	62	59
Approuve	27	28
Ne sait pas	11	13

Le tableau n° 11 indique que le citoyen, quelque soit le sexe du répondant, n'apprécie pas la performance des élus au cours des 12 derniers mois. Le sexe comme l'indiquent les statistiques, n'a pas d'influence sur la réponse des enquêtés. (Député : Khi-deux= 0,725 et V de Cramer = 0,042 et Elus locaux : Khi-deux = 0,593, V de Cramer = 0,048).

Tableau n° 12 : Niveau de Confiance du Citoyen en l'Assemblée Nationale et aux Conseils Municipaux/ruraux, selon le sexe (% réponses).

Niveau de Confiance à l'Assemblée Nationale	Masculin	Féminin
Pas confiance du tout à peu de confiance	56	51
Très grande confiance à partiellement confiance	37	37
NSP	7	13
Niveau de Confiance au Conseil municipal/rural	Masculin	Féminin
Pas confiance du tout à peu de confiance	49	46
Très grande confiance à partiellement confiance	42	39
Ne sait pas	9	15

Le tableau montre que le citoyen fait plus confiance à l' élu local qu' à l' élu national. Le sexe influe peu sur les réponses. Pour ce qui concerne le député, cette influence est faible (Khi-deux = 0,000 et V de Cramer= 0,151). Elle est beaucoup plus faible chez les élus locaux (Khi-deux = 0,011 et V de Cramer = 0,104).

Tableau n° 13 : Appréciations sur les Efforts d'écoute des Citoyens par les Députés et les Conseillers locaux, selon le sexe (% réponses)

Efforts d'écoute des citoyens par les députés	Masculin	Féminin
Jamais à rarement	74	74
Souvent à toujours	21	18
Ne sait pas	6	8
Efforts d'écoute des citoyens par les Conseillers municipaux et ruraux	Masculin	Féminin
Jamais à rarement	63	68
Souvent à toujours	31	25
Ne sait pas	6	8

Le tableau n° 13 montre que quelque soit le sexe, les élus ne sont pas à l'écoute du citoyen. Toutefois, les élus locaux semblent être plus à l'écoute que les députés (10 points de différence). Pour ce qui est des députés, le genre n'a pas d'influence (Khi-deux= 0,396 et V de Cramer = 0,058). Quant à l'appréciation sur les élus locaux, le sexe a une influence marginale (Khi-deux = 0,015 et V de Cramer = 0,102).

Tableau n° 14: Fréquentation du Député et du Conseiller municipal/rural par le Citoyen (% réponses), selon le sexe

Fréquence du citoyen vers le Conseiller municipal/rural	Masculin	Féminin
Une seule fois à Jamais contacté	78	87
Quelquefois	11	07
Souvent	11	05
Ne sait pas	1	1
Fréquence du citoyen vers le Député	Masculin	Féminin
Une seule fois à Jamais contacté	92	94
Quelquefois	4	3
Souvent	3	1
Ne sait pas	0,8	2

Le tableau n° 14 indique que quelque soit le sexe, le citoyen ne fréquente quasiment pas les élus. Cette situation est plus exacerbée chez les députés que chez les élus locaux.

Le sexe a une influence très faible sur les réponses émises en ce qui concerne les élus locaux (Khi-deux = 0,000 et V de Cramer = 0,159). Il en est de même pour les députés (Khi-deux = 0,002 et V de Cramer = 0,120).

En résumé, les statistiques montrent que ni le lieu de résidence ni le sexe n'ont une influence significative sur les réponses des enquêtés.

Conclusion

A la lumière des analyses ci-dessus, l'étude confirme que la proximité de l'élus au citoyen est effectivement un facteur de bonne gouvernance. En effet, dans le cas du Sénégal, l'analyse montre que même si de façon générale, les liens entre le citoyen et l'élus sont distants et que certainement cela entraîne une insatisfaction du premier sur le second, il n'en demeure pas moins cela est plus ressenti au niveau du député qu'à celui du conseiller municipal ou rural.

Ces données sont d'importance dans un contexte où il semble que « l'électeur-citoyen se comporte en consommateur de prestations et de politiques publiques. S'il n'est pas satisfait, il change de « fournisseur », créant une certaine instabilité sur le marché politique. Par conséquent, son choix est donc déterminé par des facteurs à caractère économique et commercial. Il tend à abandonner la dimension politique dans son sens originel (faire un choix pour la vie de la cité) de ses décisions »⁵.

La décentralisation, plus qu'un mode de gestion politique, repose sur une participation des acteurs locaux. Mais cette participation ne peut se faire sans une communication fluide entre les deux composantes du local.

Cette participation des acteurs influe de façon significative sur la perception des populations locales ainsi que sur les actions des autorités par rapport à certaines compétences qui leurs sont dévolues.

⁵ http://www.senat.fr/colloques/elu_local_decentralisation/elu_local_decentralisation1.html

Au-delà de la capacité des élus à communiquer, se pose aussi leur qualification pour l'exécution de certaines tâches. Les citoyens interrogés pensent que les élus locaux ne parviennent pas à s'acquitter correctement de leur tâche à cause d'une faible qualification que ce soit par rapport à :

- leur niveau d'éducation (30%),
- la façon dont ils se soucient de la communauté (57%)
- leur expérience de gestion des programmes et services publics (37%)
- leur honnêteté dans l'utilisation des fonds publics (44%)

Ce supposé des populations locales sur le manque de qualification des élus fonde en grande partie la représentation qu'elles se font du pouvoir local au Sénégal. Plus qu'un discrédit sur les tenants du pouvoir local, c'est une remise en cause de la capacité de gestion des gouvernants locaux qui soulève des questionnements. En somme, si plus de dix ans après la décentralisation, celle-ci est toujours marquée au Sénégal par un gap communicationnel entre les dirigeants et les dirigés, le modèle relationnel entre ces deux acteurs doit être revu et corrigé.

Dans le cadre d'études qualitatives, certainement que des réponses pourraient être trouvées à ces questions.

Bibliographie

- Baron C., « La gouvernance, débats autour d'un concept polysémique » in *Droit et Société* n°45, 2003, pp 329-351
- Bernard P., Talbot D., Wallet F., "Pouvoirs, proximités et apprentissages, une relecture des relations par la dynamique interaction / action", colloque *Proximités et coordination économique*, Creuset, Gate, Lyon, mai. 1997
- Bouvier M., « Idéologie de la compétence et gouvernance des sociétés complexes » in Ali SEDJARI (dir.) *Elites, gouvernance et gestion du changement*, Paris, Harmattan –GRET, 2002, pp.207-222
- Campbell B., « La gouvernance, une notion éminemment politique » in *Les non-dits de la gouvernance : Pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance*, Paris, Karthala, 2001, pp 119 -148
- Chevalier J., « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique » in *Revue Française d'administration Publique*, Paris, 2003, 1-2, n°105-106, pp 203-217
- Gilly J. P., Leroux I., Wallet F., "Gouvernance et proximité", in Zimmermann J.B., Pecqueur B., (eds), *Economie de proximités*, Paris, Hermès-Lavoisier. 2004.
- Habermas J., *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.
- Hewitt de Alcantara C., « Du bon usage du concept de gouvernance » in *La gouvernance, Revue internationale des Sciences Sociales*, n° 155, Mars 1998, p 112- 135
- Hobbes T., *Le citoyen ou les fondements de la politique*, trad. de S. Sorbière, Paris, Flammarion, 1982
- Holec, N. et Brunet-Jolivald G., *Gouvernance*, dossier documentaire réalisé par le centre de documentation de l'Urbanisme, Association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), Arche, Paris, Août 1999.
- Huisman B., Ribes F., *Les philosophes et le pouvoir*, Dunod, Paris. 1994,
- Jaglin S et Dubresson A (sous la dir.) *Pouvoirs et Cités d'Afrique Noire : Décentralisation en Questions*, Paris, Karthala 1993.
- Jouve B, *La Gouvernance urbaine en question*, Paris, Elsevier, 2003, 284 pages
- Juillet L., Paquet G., Scala F., , "Gouvernance collaborative, imputabilités douces et contrats moraux : un cadre d'analyse", in *Revue Gouvernance*, 2:1, 2001, pp. 85-95.
- Lafaye C., « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ? » in *Gouvernance et Démocratie*, 2000
- Lajoie A. « Gouvernance et société civile » in D. M. Hayne (dir.) *La Gouvernance au 21ème siècle*, Acte de Colloque, London, University of Toronto Press, 1999
- Le Bris E., « Culture de la gestion urbaine : de l'universalisme au métissage » in *Les*

- métamorphoses de Sud au risque de la culture planétaire*, Paris , PUF, 1998.
- Leresche J. (dir.) *Gouvernance Locale, coopération et Légitimité*, Paris, Pédone, 2001.
- Lorrain D. « Administrer, gouverner, réguler » in *Gouvernances. In Les annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, Décembre 1998, pp. 85-109.
- Ly El-H., « Réinventer un nouvel urbanisme pour une bonne gouvernance locale à partir des outils de participation et de planification stratégique concertée », *Centre des nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH), Forum International sur la pauvreté urbaine*, Marrakech, octobre 2001
- Mbembe A.,(Editorial) «La fin des monologues » in *Bulletin du CODESRIA*, n° 1, Dakar, CODESRIA, 2000
- Moreault F, « Penser la démocratie dans un contexte mondialisé : la gouvernance à l'épreuve du politique » in *Gouvernance et démocratie : quel avenir pour la souveraineté ?* » Novembre 2004
- Paye O., « La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », *Etudes internationales* (édité par l'Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales), volume XXXVI, n°1, mars 2005, pp. 13-40.
- Perroux F., *Pouvoir et Économie*, Dunod, Paris. 1973,
- Plumptre T. *Vers un plan de recherche sur la gouvernance*, document inédit préparé pour la Commission du droit du Canada, 1998
- Sine B. *Bonne Gouvernance et développement en Afrique* éd Démocraties Africaines 2000 ,IAD
- Souley A. N., « Démocratie et bonne gestion de l'Etat », *Le Courrier*, Octobre 1998 pp 75-117
- Talbot D., La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays, 2006, in (<http://developpementdurable.revues.org/document2666.html>) le 03 Avril 2008
- Theys J., La Gouvernance, entre innovation et impuissance, Novembre 2003

This Briefing Paper was prepared by Dr. Ibrahima GAYE, Chercheur Principal, ENEA and Alpha BA, Doctorant, UGB and Mlle Aissatou DIA, Doctorante, UGB

The **Afrobarometer** is produced collaboratively by social scientists from 20 African countries. Coordination is provided by the Center for Democratic Development (CDD-Ghana), the Institute for Democracy in South Africa (Idasa), and the Institute for Empirical Research in Political Economy (IREEP) in Benin. We gratefully acknowledge the generous support of the Canadian International Development Agency (CIDA), the UK Department for International Development (DfID), the Royal Danish Ministry of Foreign Affairs (RDMFA/DANIDA), the Swedish International Development Agency (SIDA), and the United States Agency for International Development (USAID) for Afrobarometer Round 4 research, capacity building and outreach activities. For more information, see: www.afrobarometer.org